



Semblables et différents, les Yvelines en haut et près de Vendôme en bas

La ville dense comme seul espace légitime?

Analyse critique d'un discours dominant sur le vote et l'urbain

Fabrice Ripoll Jean Rivière

« Voyage à Los Angeles : même l'anti-ville, c'est encore l'urbanité » Jacques Lévy (1995)

Dans les discours actuellement dominants, habiter dans les espaces périurbains semble de plus en plus assimilé à un acte à la fois anti-esthétique (enlaidissement des paysages), antiéconomique (coûts prohibitifs de viabilisation des lotissements), anti-écologique (imperméabilisation des sols, gaz à effets de serre dus aux migrations pendulaires) et anti-social (la maison individuelle comme individualisme, repli sur soi, au risque de la sécession urbaine et sociale). Parallèlement, les principales analyses des élections présidentielles de 2002, et du référendum sur le Traité constitutionnel européen (TCE) de 2005, ont souligné les scores importants, dans les espaces périurbains, de l'abstention, des candidats d'extrême gauche comme d'extrême droite, ainsi que du « non » au TCE – autant de pratiques politiques souvent disqualifiées pour leurs effets comme pour les valeurs qui leur sont généralement associées.

Cette opposition morale entre la ville et ses périphéries et cette association entre votes « protestataires » et espace périurbain méritent une discussion. Nous nous focaliserons ici, pour présenter cette thèse, sur un ensemble de textes de Jacques Lévy¹, et ce pour deux raisons. C'est d'abord le chercheur qui a produit le plus d'analyses visant à articuler les transformations de la ville à l'analyse électorale, tout en ayant la volonté de produire un système de portée théorique. De plus, c'est l'un des géographes francophones dont le rayonnement scientifique et médiatique est actuellement le plus grand : articles et ouvrages, co-direction d'un *Dictionnaire de la géographie*, direction des revues *Espacestemps*, participation aux émissions de *France Culture*, analyses postélectorales pour les quotidiens *Libération* et *Le Temps*.

L'originalité de la théorie proposée par Jacques Lévy réside dans l'idée que la localisation résidentielle dans tel ou tel type d'espace (central ou périurbain) résulte du système de valeurs des habitants (rapports au Monde et notamment rapports à l'Autre), qui s'exprime aussi dans les bulletins de vote. Ce système explicatif est construit sur des oppositions binaires.

D'un côté : des villes centre, caractérisées par un fort degré « d'urbanité » (forte densité de peuplement + forte diversité sociale) et dont les habitants ont plus voté que la moyenne pour les partis de « gouvernement » en 2002 et pour le « oui » en 2005. Ces votes, considérés comme « universalistes », sont expliqués par une urbanité elle-même considérée comme un type de rapport aux autres fondé sur l'ouverture, ce que traduisent les échelles géographiques multiples et ouvertes sur l'Europe et le Monde animant le système de valeurs des habitants : « [...] les centres des grandes villes françaises ont projeté sur la scène politique leur identité politique assumant au sens étymologique leur cosmopolitisme ("ville-monde"). Contrairement à la France du non, menacée et menaçante, la citadinité assumée c'est l'exposition confiante à toutes sortes d'altérités. L'Europe en fait partie. L'urbanité s'est logiquement affirmée, le 29 mai, comme un ressort et un recours pour l'européanité » [17].

De l'autre côté : des espaces périurbains, définis par un niveau d'urbanité nul (faible densité + faible diversité sociale), et dont les habitants ont voté plus qu'ailleurs en faveur des candidats « tribunitiens » en 2002 et pour le « non » en 2005. Ces votes, considérés comme « protestataires », sont expliqués par une absence d'urbanité, elle-même considérée comme un type de rapport aux autres fondé sur le repli, ce que traduit l'échelle géographique unique et fermée qui structure le système de valeur des habitants : « La périurbanisation comprend en fait trois aspects fondamentaux reliés entre eux : la patrimonialisation monétaire, la privatisation de l'espace, le repli sur une structure semi-communautaire. Il s'agit bien

Les Annales de la recherche urbaine n°102, 0180-930-X, 2007, pp.121-130 © MEDAD, PUCA

^{1.} Voir *corpus* p. 122. Les renvois aux textes du *corpus* seront notés entre

122 LES ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE n° 102 juillet 2007

Corpus de textes de Jacques Lévy consultés

[1] 1984, « Paris, carte d'identité : espace géographique et sociologie politique », Sens et non-sens de l'espace. De la géographie urbaine à la géographie sociale, Paris, Collectif de géographie urbaine et sociale, pp. 175-197.

- [2] 1985, « Des citadins contre la ville. Figures décalées, espaces refusés », Hégoa, n° 1, pp. 273-289.
- [3] 1988a, « Identités spatiales et identités politiques », dans Georges Benko (dir.), Les nouveaux aspects de la théorie sociale. De la géographie à la sociologie, Caen, Paradigme, pp. 221-246.
- [4] 1988b, « Habitat et espace politique », Espaces et sociétés, n° 53, pp. 9-32.
- [5] 1993a, « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire? », EspacesTemps. Les Cahiers, n°51-52, pp. 102-142.
- [6] 1993b, « Espace intime, espace légitime. Paris, l'urbain, l'urbanité », Politix, n° 21, pp. 52-64.
- [7] 1994, L'espace légitime. Sur la dimension spatiale de la fonction politique, Paris, Presses de la FNSP, 442 p.
- [8] 1995, Egogéographies. Matériaux pour une biographie cognitive, Paris, L'Harmattan, 188 p.
- [9] 1999, Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde, Paris, Belin, 358 p.
- [10] 2000, « Les nouveaux espaces de la mobilité », dans Bonnet M., Desjeux D. (dir.), Les territoires de la mobilité, Paris, PUF, pp. 155-170.
- [11] 2003a, « Quelle France voulons-nous habiter ? Vote, urbanité et aménagement du territoire », *Territoires* 2020, n° 7, pp. 121-139.
- [12] 2003b, « Périurbain : le choix n'est pas neutre », Pouvoirs locaux, n° 56, pp. 35-42.
- [13] 2003c, « Vote et gradient d'urbanité », Espaces Temps.net, Mensuelles, 05.06.2003.
- [14] 2003d, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin, 1034 p. (codirection avec M. Lussault).
- [15] 2004, « Malaise dans la pensée urbaine », Espaces Temps.net, Il paraît, 16.09.2004.
- [16] 2005a, « Le oui de Jacques Lévy »,

www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=650.

- [17] 2005b, « Centre-ville, cœur d'Europe », Libération, 1er juin, cahier central, p. E2.
- [18] 2005c, « Les choix du 5 juin dessinent notre archipel urbain », Le Temps, 8 juin, p. 18.
- [19] 2006, « À pied, vite », EspacesTemps.net, Mensuelles, 03.02.2006.

d'un choix de société, qui, à partir de l'idée qu'on a plus à perdre qu'à gagner au contact de ses semblables, organise la vie quotidienne en évitant au maximum les rencontres fortuites. Ne vivre qu'avec ceux que l'on aime : tel est, en un sens, l'acte I du refus de la société comme un univers politique, où l'enjeu n'est pas d'aimer mais d'abord de supporter et d'accepter l'autre, avant de l'intégrer dans ses projets et d'en discuter avec lui. On comprend mieux ainsi, au bout du compte, la tonalité des votes récents » [12].

Mais peut-on adopter de telles catégorisations, et plus encore inférer des rapports au monde à partir de votes ou de localisations résidentielles ?

Ce modèle explicatif est donc fondé sur une double partition binaire, de l'espace géographique et de « l'espace politique », qui n'est pas sans soulever des problèmes majeurs. Certains d'entre eux ont déjà été soulignés, de même que l'objectif probable de Jacques Lévy : « prouver que l'urbain peu dense qui valorise "l'écart" (le modèle américain dit "de Johannesburg") vote mal en général, tandis que la ville dense, lieu de l'interaction féconde dans la proximité (le modèle européen dit "d'Amsterdam") vote bien » (Giraut, 2004). Il paraît cependant important de revenir sur ces débats méthodologiques car d'une part ils n'ont pas été épuisés par ces critiques, et d'autre part de nouveaux textes publiés depuis lors précisent la thèse de Jacques Lévy, notamment pour les habitants des centres urbains [17, 18].

Un découpage binaire de l'espace géographique

Les cartes « en œuf sur le plat » produites pour l'analyse du scrutin de 2002 [11, 12, 13] s'appuient sur un découpage statistique de l'espace géographique, construit sur la base des migrations domicile-travail (ZAU de l'INSEE). Si ce découpage pourrait avoir sa pertinence, il n'est utilisé que de manière partielle puisque seuls les pôles urbains et leur couronne périurbaine sont pris en compte². Ce qui exclut de l'étude la population résidant dans les quatre autres catégories de communes, et notamment celle de l'espace « à dominante rurale », soit environ 20 % des Français, qui votent pourtant autant que les autres (voire votent plus fréquemment). Pourquoi une telle exclusion ? Rien ne vient la justifier³.

L'utilisation de cette nomenclature et surtout d'une grille

^{2.} L'INSEE définit six catégories de communes classées soit dans l'espace « à dominante urbaine » (composé des « pôles urbains » de plus de 5000 emplois, de leurs « couronnes » et des « communes multipolarisées » situées entre deux aires urbaines), soit dans l'espace « à dominante rurale » (composé de « pôles d'emploi de l'espace rural » comptant entre 1500 et 5000 emplois, de leurs « couronnes » et des communes restantes).

^{3.} Sans autre explication, Jacques Lévy précise que « les résultats des communes situées hors "aire urbaine" ont été ignorés » [11]. La critique de F. Giraut (2004) prenait en compte cet aspect.



Henin-Carvin, projet de parc urbain sur une friche minière : abolir les limites entre la ville et la campagne. Europan 8.

d'analyse binaire véhicule l'idée que les « pôles urbains » comme leurs « couronnes périurbaines » sont des espaces socialement uniformes, voire que les logiques d'organisation concentrique sont seules pertinentes. Or tous les travaux empiriques de géographie urbaine et périurbaine s'accordent pour souligner la place prépondérante des logiques sectorielles ou de cadrans dans la structuration sociale des aires urbaines (par exemple Berger, 2002)4. Ainsi, l'utilisation de ces catégorisations spatiales, déformantes et homogénéisantes, est une (première) manière d'évacuer a priori de l'analyse toute explication par les propriétés sociales des habitants. Dans un article visant à affiner cette grille d'analyse, Chalard (2006) a souligné cependant l'importance de distinguer le périurbain « choisi » du périurbain « subi », ce qui revient à réintroduire une explication par des logiques socio-économiques, sans toutefois critiquer le fond de cette interprétation ni en remettre en cause le principe.

Si ce découpage est intéressant pour analyser la polarisation par rapport à l'emploi, il ne permet en aucun cas de répondre à l'ambition affichée de cerner d'éventuels « gradients d'urbanité »⁵. L'écrasante majorité des communes des « pôles urbains » français sont en effet – comme leurs voisines des « couronnes périurbaines » mais avec une densité de population certes supérieure – caractérisées par l'omniprésence de l'habitat individuel pavillonnaire, or c'est précisément ce type de configuration urbaine qui est incriminé comme étant « l'antithèse de l'urbanité » dans la théorie de Jacques Lévy. Dans certains articles [11, 13], probablement pour contourner ce problème, ce dernier isole les communes centres des aires urbaines de Paris, Lyon et Marseille. Mais

pourquoi ne pas avoir systématisé ce procédé pour les communes centres des autres aires urbaines ?

L'introduction d'un troisième type d'espace (qu'il soit rural, périurbain subi ou central) n'aurait-elle pas perturbé la logique d'un modèle bâti sur des couples binaires ?

Le choix du mode de calcul des résultats électoraux revêt dans ce cas une importance méthodologique toute particulière. Dans la mesure où l'abstention est généralement plus faible dans les espaces périurbains (ou dans les espaces ruraux) que dans les centres urbains, le choix d'un calcul des pourcentages selon les suffrages exprimés (préféré dans les textes du corpus au calcul selon les électeurs inscrits) produit mécaniquement un effet de différenciation entre les résultats des pôles urbains et ceux des couronnes périurbaines⁶.

- 4. Certes, en 2005, Jacques Lévy mobilise des cartes par commune accompagnées d'un encart cartographique qui précise que : « l'aire métropolitaine parisienne offre un paysage contrasté qui combine des graduations centre-périphérie et une structure sectorielle opposant le sud-ouest au nord-est » [17]. Mais, dans le commentaire, c'est toujours le discours binaire qui domine (aidé en cela par un figuré linéaire soulignant le contour des pôles urbains).
- 5. Jacques Lévy évoque une simple « raison de disponibilité des données » [11] pour justifier l'utilisation du ZAU de l'INSEE, alors qu'il teste empiriquement dans le même article des méthodes alternatives de découpage des aires urbaines en arguant de « l'insatisfaction relative provoquée par les choix intellectuels effectués par l'INSEE ».
- 6. Chalard (2006) a fait ce même constat de l'impact du mode de calcul des pourcentages.

LES ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE n° 102 juillet 2007



Magny-le-Hongre, 77, une résidence sécurisée en construction ; les grilles ont été enlevées à la demande des nouveaux habitants

Un découpage binaire de « l'espace politique »

124

Au découpage binaire de l'espace géographique, répond (et correspond) un découpage binaire de l'offre électorale, et ce non seulement pour le référendum de 2005 mais aussi pour les présidentielles de 2002, deux consultations qui ne seraient pas sans liens selon Jacques Lévy puisqu'il affirme que l'on « retrouve dans une large mesure la carte du non dans la distribution du vote pour les partis tribunitiens de gauche et de droite en 2002 » [17]. Or, si cela semble se justifier dans le cas d'un référendum du fait qu'il ne propose apparemment que deux options aux citoyens (mais apparemment seulement, si l'on veut considérer qu'à l'alternative oui/non s'ajoutent la non inscription, le bulletin nul et surtout l'abstention), un tel découpage est particulièrement réducteur dans le cas d'une élection présidentielle, surtout qu'il ne s'agit pas de l'opposition classique entre la gauche et la droite.

C'est dans les textes publiés après les élections présidentielles de 2002 qu'émerge de manière explicite la position de Jacques Lévy sur le vote dans l'espace périurbain. Celle-ci va d'abord se construire à partir des cartes du vote pour Jean-Marie Le Pen aux 1^{er} et 2^e tours de l'élection présidentielle [11]. En se fondant uniquement sur la comparaison visuelle entre les deux cartes (dont les légendes ne sont pourtant pas construites avec les mêmes bornes de classes), l'auteur propose une typologie des électeurs d'extrême droite⁷ : « La confrontation des deux structures, globalement très similaires, permet de distinguer deux grandes postures, "protestataire" et "radicale", différentiellement distribuée dans l'espace français. La posture protestataire correspond à une adhésion réactive aux idées de l'extrême droite qui ne va pas jusqu'à envoyer Jean-

Marie Le Pen à l'Élysée. [...] Inversement, la posture radicale consiste en une légitimation globale, au second tour, du candidat sélectionné au premier » [11].

L'analyse est ensuite élargie à l'ensemble de l'extrême droite déclarée (Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret) puis à l'implantation géographique de candidats dits « tribunitiens ». Sans que cette catégorie soit présentée ou explicitée, sont ainsi regroupés : J.-M. Le Pen et B. Mégret, les trois candidats d'obédience trotskiste et J. Saint-Josse, candidat du mouvement CPNT se réclamant de la ruralité [11, 13]. Comme cela a été déjà été souligné, le fait de retenir le candidat Saint-Josse parmi les tribunitiens revient à « amplifier le phénomène stigmatisé du déficit d'adhésion démocratique du périurbain par rapport à l'urbain [et également à] souligner un contraste entre urbain et périurbain à l'ouest de la France que le seul vote d'extrême droite ne révèle pas aussi franchement. [...] Pourquoi dans ce cas, ne pas avoir également pris en compte un vote urbain, mais qui partage certaines de ses caractéristiques: le vote Chevènement? Tous deux dénonçaient avant tout l'Europe et puisaient dans un registre identitaire, rural ici, national et républicain là, et refusaient de concert dans cette campagne les étiquettes droite ou gauche » (Giraut, 2004).

C'est précisément ce que Jacques Lévy fera par la suite [17] en ajoutant non seulement Jean-Pierre Chevènement mais aussi Robert Hue à sa catégorie des « tribunitiens de gauche ». Mais c'est loin de clarifier les choses... Quelques semaines auparavant, il avait en effet affirmé que « pour la vie politique

^{7.} Typologie aux fondements empiriques douteux dans le cadre d'une simple analyse écologique.

française [...], la victoire du "non" serait fondamentalement celle des tribunitiens sur les gouvernementaux, des protestataires sur les progressistes, de la crispation sur le projet » [16]. À quelques « détails » près, cela confirmait l'opposition fondamentale entre fonction tribunitienne et exercice gouvernemental du pouvoir. Mais si l'on reprend cette opposition, il est contradictoire de classer Robert Hue (PCF) et Jean-Pierre Chevènement (MRC) dans la catégorie tribunitienne étant donné que ces candidats et leurs partis ont participé à la « gauche plurielle » en étant associés à la majorité et en fournissant des ministres au gouvernement Jospin. Inversement, si l'on élargit la catégorie pour y intégrer ces nouveaux candidats, pourquoi ne pas en ajouter d'autres, par exemple Christiane Taubira, candidate des radicaux de gauche souvent présentée comme responsable de l'élimination de Lionel Jospin en 2002 ? En fait, avec cet élargissement du groupe des « tribunitiens », tout se passe comme si les candidats retenus par Jacques Lévy correspondaient (rétrospectivement) à la liste des représentants (en 2002) des formations politiques ayant appelé à voter « non » (en 2005), et non à la définition de la fonction tribunitienne dans son acception classique en sciences politiques (telle que Lavau l'a formalisée, à une époque où le PCF occupait dans le champ politique une place très différente de celle qu'il occupe à présent).

Échelle spatiale, échelle des valeurs?

Cette partition binaire de l'espace politique projette sur l'espace géographique le nouveau clivage censé structurer le système de valeurs des Français. Parallèlement au clivage traditionnel gauche/droite qui organisait auparavant le système politique et partisan français, une seconde ligne de partage aurait donc pris récemment de l'importance : le clivage « société ouverte/société fermée » ou encore valeurs « universalistes/ethnocentristes » (Chiche, Le Roux, Perrineau, Rouanet, 2000). Construit à partir des résultats de sondages d'opinion, ce nouveau clivage séparerait les électeurs en deux groupes. D'un côté, des électeurs serait caractérisés par une attitude négative à l'égard de la supranationalité, un fort ethnocentrisme doublé de conservatisme moral, une attitude négative à l'égard de la globalisation et du libéralisme économiques. De l'autre, on trouverait des électeurs faisant preuve d'ouverture en matière d'immigration mais aussi de mœurs, soutenant de manière intense la construction européenne et animés par des valeurs humanistes et universalistes.

La correspondance est frappante entre ce couple de postures politiques ou idéologiques et les niveaux scalaires de référence de la thèse de Jacques Lévy : de la ville à l'Europe et au Monde pour les « universalistes » ; centrés sur l'État Nation pour les « ethnocentristes ». On retrouve cette association entre échelles des valeurs et échelle géographique dans les analyses du référendum de 2005 : « Échelle unique, échelle ouverte : beaucoup se joue et se jouera sur ce choix »

[17]. De même lorsqu'il évoque le « credo de l'"échelle unique" » [17] des partisans du non au référendum et leur supposée « culture du rejet du monde extérieur » [16]. Ou quand il envisage une issue possible de cette consultation électorale : « La paternité de la victoire du "non" serait certainement disputée entre les étatistes d'extrême gauche et les étatistes d'extrême droite. [...] Elle serait la victoire de l'étatisme souverainiste, celle de l'égocentrisme des "patries" contre les solidarités continentales, celle du repli sur une vision nationale de la cohésion contre la mise en place concertée d'un modèle social européen » [16].

On s'approche plus encore du cœur du modèle explicatif quand Jacques Lévy introduit, en plus des propos relatifs aux échelles géographiques, la question de l'urbanité en évoquant par exemple « une urbanité cosmopolite au secours de l'Europe » [17] ou en considérant qu'« en fait, on peut lire le choix du non comme l'affirmation de l'échelon national contre tous les autres. Ce choix de l'échelle unique est commun aux différentes variétés d'opposants à la constitution. Leur logique est bien l'antithèse de celle de l'urbanité » [17]. Au-delà des critères de catégorisation qui laissent une impression de nomenclatures à géométries variables, c'est de la méthode dont il faut discuter.

La minoration voire l'évacuation des propriétés structurelles

Dans les textes de Jacques Lévy, tout se passe comme si l'explication du vote par les positions et les appartenances sociales des habitants était un schéma obsolète, inopérant voire trop commun : « Il peut être tentant de lire le vote du 29 mai comme une simple expression d'un clivage entre groupes socio-économiques ou socio-politiques élémentaires » [17]. Or, sans parler des enquêtes par questionnaires, et sans verser dans l'erreur écologique, la persistance des corrélations entre les pratiques électorales et le profil social des habitants (tranches d'âges, capital culturel, positions dans le monde du travail...) – que ce soit au sein des espaces urbains centraux (Girault, 2000; Rivière, 2005) ou des espaces périurbains (Rivière, 2007) – sont autant d'arguments contre l'évacuation ou même la minoration des propriétés sociales « classiques ».

Quand les profils sociaux des zones urbaines sont convoqués dans l'explication, c'est pour mettre en avant la mixité sociale, donc pour réaffirmer la prégnance de l'explication par les gradients d'urbanité sur la compréhension par les profils socio-économiques : « D'une part cet indicateur «écologique» (c'est-à-dire ne reposant pas sur des attributs individuels) montre sa pertinence face aux variables socio-économiques classiques, qui ne sont pourtant pas sans intérêt dans le cas de cette élection. On sait que beaucoup d'ouvriers ont voté pour les extrêmes. Ce que nous apprennent ces cartes, c'est qu'un ouvrier de banlieue n'est pas le même ouvrier qu'un ouvrier du péri- ou de l'hypo-urbain. » [13]

126 LES ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE n°102 juillet 2007

« Si l'on affine cette analyse en tenant compte de la tonalité sociologique des quartiers, on constate que les gradients d'urbanité jouent massivement » [17].

Même s'il peut s'agir de figures d'écriture, certains passages où J. Lévy évoque « le oui à l'ouverture émis par le réseau métropolitain » [18], ou quand il affirme que « tous les arrondissements parisiens ont voté oui, y compris les plus populaires », que « le vote urbain [...] a exprimé la capacité des villes à assumer leur cosmopolitisme quand, ailleurs, on le redoute », ou encore que « les centres des grandes villes françaises ont projeté sur la scène politique leur identité politique » [17], montrent un glissement vers la métonymie (et l'anthropomorphisme) où les votes sont attribués à des types d'espaces et non à leurs habitants. Or, cela laisse à penser que ces derniers votent comme un seul homme alors qu'il ne s'agit jamais que de sur ou sous-représentations.

Pourquoi faudrait-il absolument choisir la ville compacte ou la fuir?

L'analyse de Jacques Lévy se focalise sur l'opposition entre l'urbanité (la « ville compacte ») et sa figure inversée (qui n'est pas la campagne ou l'espace rural selon lui disparus, mais le périurbain ou « ville diffuse »), pour expliquer les pratiques électorales : « dans l'ensemble, c'est bien le degré d'urbanité (...) qui constitue le meilleur prédicteur du vote » [18]. Quant à cette opposition, elle serait avant tout le résultat des stratégies résidentielles d'individus cherchant à exprimer leur identité sociale, leurs rapports à l'Autre et au Monde.

Les « acteurs » se diviseraient donc en deux grandes catégories : ceux qui choisissent la ville et ceux qui la fuient, mettant ainsi en pratiques des « idéologies anti-urbaines » [2,7]. Mais pourquoi choisir la ville ou au contraire la fuir ? Et pourquoi est-ce si important et significatif des rapports aux autres ?

Malgré les charges récurrentes de Jacques Lévy contre le fonctionnalisme et l'économicisme, ce dernier construit bel et bien sa définition de la ville à partir de celle du « premier Claval », inscrite selon ses propres termes dans une perspective fonctionnaliste (Claval, 1986) et largement économiciste : la ville est une machine ayant pour fonction de « maximiser les interactions », et en particulier les échanges économiques, en minimisant leurs coûts : « Le point commun entre tous les systèmes urbains, c'est d'être le résultat d'un choix sociétal clair: celui de la concentration des facteurs matériels et humains de la production dans des aires de superficie limitée, de manière à abaisser le coût des échanges entre ces facteurs et à élever la rentabilité de l'ensemble » [2, p. 278]. Si la dimension économiste va parfois s'effacer⁸, c'est notamment dans le cadre d'un élargissement de la notion de production à l'ensemble des « biens sociaux » existants. Mais la ville reste avant tout une « configuration productive » [9, p. 199], fonctionnelle, rationnelle. Ou disons plutôt la ville vraiment urbaine. Car c'est bien la fonction principale de la notion d'urbanité que de dégager cette essence fonctionnelle de la ville, « ce qui fait qu'une ville est une ville » [9, p. 200] : pour Jacques Lévy, il faut et la densité et la diversité (fonctionnelle et sociale) pour, oserait-on dire, « maximiser la maximisation ».

Si l'objectif peut varier, la question de la distance reste centrale dans cette définition de la ville et de l'urbanité : assimilable à la « coprésence » (c'est-à-dire à la distance nulle), la ville est, avec la mobilité et les télécommunications, l'un des moyens élémentaires de « lutter contre la distance ». Mais pourquoi lutter contre la distance ? Parce qu'elle est considérée non seulement comme le principal problème spatial des sociétés, expliquant leur organisation spatiale tout entière⁹, mais surtout comme un obstacle à leur existence : la distance serait en effet « contradictoire de la socialité », essence du sociétal. « L'espace est un problème pour les sociétés dans la mesure où il existe une distance entre les objets sociaux. Cette distance est contradictoire avec la maximisation des interactions sociales. [...] Le rôle du contact direct entre les différentes unités sociales dans l'interaction et, par suite, dans le fonctionnement systémique d'une société est essentiel. C'est pourquoi la distance – l'absence de contact – entre ces unités en constitue l'antithèse » [7, p. 48]¹⁰. Or, en organisant la coprésence, la ville organise le contact, c'est-àdire la socialité. On comprend que de l'urbanité comme configuration objective, et à ce titre mesurable [9, p. 207 sq.], à l'urbanité comme synonyme de socialité, en passant par l'urbanité comme mode d'être en (bonne) société, politesse ou civilité, il y a plus qu'une homonymie : une association d'idées, une connotation, un glissement conceptuel. On retrouve cet ensemble d'idées dans la définition de la ville donnée dans le Dictionnaire : « Géotype de substance sociétale fondée sur la coprésence » [14, p. 988]. La ville est postulée comme étant « sociétale », elle fait à elle seule société, mieux : « la ville est une société » [15] et « en tant qu'elle est sociétale, la ville implique la diversité maximale [et] suppose une altérité forte » [14, p. 988]. On comprend que fuir la ville c'est donc fuir les interactions sociales, le contact avec l'altérité, la société elle-même. On comprend aussi que cela puisse être disqualifiant aux yeux de beaucoup.

Mais ce que Jacques Lévy semble parfois oublier, en assimilant la ville à la coprésence et la coprésence au contact et à la socialité, c'est que la ville est bel et bien un espace, une « aire » dirait-il lui-même, marquée par des distances certes réduites (d'un point de vue relatif), mais toujours effec-

^{8.} Mais elle revient très souvent : Jacques Lévy considère ainsi la ville comme la « configuration idéale » pour développer des innovations, des « échanges productifs » fondés sur des « activités "créatives", c'està-dire non répétitives, non programmables » [9, p. 231].

^{9. « [...]} l'espace des sociétés exprime la réponse des hommes à un problème, la distance » [7, p. 65]. Proposition dont le degré de généralité est pour le moins osé et étonnant.

^{10.} Pour une critique sémantique et théorique de cette question de la distance chez Jacques Lévy, voir Ripoll F., 2005.



La fuite de la ville

tives (voire importantes) entre les divers éléments qui la composent et par une « division fonctionnelle et sociale » parfois très poussée – y compris dans les « villes compactes ». Et d'ailleurs, ce n'est pas toujours et nécessairement un problème! Pour rester dans le même cadre de réflexion, estce si « fonctionnel » de tout mettre à proximité de tout, et plus encore en rapport avec tout? Les proximités et les interactions entre activités (par exemple) peuvent aussi être des risques, des interférences, des parasites, des nuisances... qui supposent d'organiser la séparation pour assurer la survie ou le « bon fonctionnement du système ». Si Jacques Lévy reconnaît la possibilité que des « finalités partielles » de tel ou tel « sous-ensemble social » puissent refuser le contact, il considère que la société en tant que tout « tend à promouvoir les interactions et à réduire les distances » [7, p. 66]. Pourquoi cette tendance? Et peut-on seulement dégager une tendance et surtout une finalité de la société en tant que tout? Rien ne dit que la société (ou la socialité) ait pour finalité ou soit même synonyme de « maximisation des interactions sociales ». Les réponses ne sont donc pas évidentes et c'est là sans doute plus qu'une limite de la pensée d'inspiration fonctionnaliste et systémique.

Et puis enfin, n'y a-t-il de société qu'urbaine?

Peut-on résumer les rapports à la ville à la seule localisation de l'habitat?

Précisons la question : peut-on considérer que les périurbains fuient la ville (dense), et ses habitants, au nom du seul fait qu'ils

n'y habitent pas ? Et inversement que les citadins l'ont adoptée, et se sont adoptés les uns les autres, au nom du seul fait qu'ils y habitent ? À l'évidence non, et Jacques Lévy lui-même apporte ici ou là des arguments qui viennent contredire sa propre tendance à inférer des rapports à la ville (aux autres, au monde...) de la seule localisation du logement.

Commençons par souligner que, si contact il y a entre différents groupes sociaux, il ne se fait pas toujours, loin de là, sur le lieu de résidence, que ce soit à l'échelle du logement ou de l'unité d'habitation et même dans certains cas à l'échelle du quartier. C'est ce que suggèrent nombre d'études statistiques sur la division sociale ou la ségrégation résidentielle et nombre d'études de cas sur des quartiers et des groupes sociaux. Pour prendre le cas de Paris, souvent cité en exemple, que montrent les travaux de Pinçon et Pinçon-Charlot (1989) si ce n'est la tendance à l'entre soi des habitants des « beaux quartiers »? Et réciproquement, on les voit mal passer leur fin d'après-midi en promenade dans les quartiers d'habitat social périphériques. Bref, si les membres des différentes catégories sociales citadines peuvent entrer en contact, ce n'est pas seulement voire pas d'abord sur leur lieu de résidence respectif mais principalement dans l'espace public urbain central (sur lequel Jacques Lévy insiste souvent) mais aussi sur les lieux de travail (de production ou d'échange) où ils ne font pas que se croiser. Inversement, ces citadins peuvent aussi y rencontrer moult personnes venues d'ailleurs, des espaces périurbains ou ruraux autant que de l'étranger. Dire cela, c'est dire que le lieu de résidence ne favorise pas en luimême la rencontre : il ne fait souvent que diminuer (de façon plus ou moins importante) la distance à parcourir et les coûts à assumer.

128 LES ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE n°102 juillet 2007

C'est dire aussi qu'il ne faut pas confondre habitants et usagers de la ville. Habiter en ville ne veut pas dire qu'on ne la « fuit » pas à la première occasion, à l'image de ces Parisiens qui prennent la route chaque vendredi soir. Inversement, ne pas habiter en ville ne veut pas dire qu'on ne la pratique pas pour diverses raisons, notamment professionnelles. Après tout, n'est-ce pas sur la base des migrations domicile-travail que le découpage spatial repris par Jacques Lévy est construit ? Autrement dit, les espaces périurbains pris en compte ne sontils pas précisément définis par l'importance des habitants travaillant en ville? Plutôt que les « couronnes périurbaines », n'aurait-il pas fallu prendre l'espace « à dominante rurale », c'est-à-dire à plus faible part de travailleurs urbains, si l'on voulait diminuer au maximum la part des usagers de la ville et chercher le contraste? Mais ce serait encore oublier que l'on peut aussi pratiquer la ville à des fins non professionnelles, de consommation ou de loisir. Ce qui est même fort probable étant donné que l'offre de commerces ou de pratiques culturelles, comme de services publics, y est plus diversifiée, et tout aussi concentrée, que l'offre d'emplois.

Enfin, aux usages personnels de la ville, il faut encore ajouter les rapports à distance (télécommunications, médias...), ainsi que les rapports subjectifs à la ville. Et là encore, habiter ou pratiquer la ville ne veut pas dire qu'on l'aime ou qu'on s'y identifie. Inversement, comme le souligne Jacques Lévy lui-même en évoquant une enquête collective à laquelle il a participé, « on peut habiter en banlieue et se sentir du centre » (9, p. 219). Plus généralement, les résultats de cette enquête et la typologie à laquelle elle aboutit semblent indiquer qu'on ne peut pas opposer de façon dichotomique citadins du centre et périurbains, les uns et les autres définis par leur seul lieu de résidence. On en arrive à la conclusion que le lieu de résidence ne détermine et ne signifie rien en lui-même. Dès les travaux pionniers sur les pavillonnaires, H. Lefebvre avait d'ailleurs mis en garde contre cette logique d'inférence : « Ce désir d'appropriation ne signifie pas que les êtres humains, individus et groupes, aspirent à se soustraire aux exigences de la pratique sociale et à se fixer dans l'isolement de ce qui leur est "propre" » (Lefebvre, 2001, p. 179)11.

Quand bien même le lieu de résidence serait un choix, une différence voire une inégalité importante se fait jour entre les citadins qui ont à la fois leur emploi et de nombreuses offres de biens et de services (notamment les plus rares) à proximité de leur lieu de résidence, et les autres, périurbains ou ruraux, qui doivent parcourir des distances parfois importantes pour y accéder. Encore faudrait-il distinguer, au sein de ces derniers, ceux qui peuvent se permettre de pratiquer ainsi la ville même distante et ceux qui ne le peuvent pas (ou ne veulent pas consentir à ce sacrifice). Ainsi, même si l'on cherchait à expliquer les pratiques électorales récentes sur la base d'un tel découpage centre/périphérie pour le moins simpliste, on pourrait encore le faire sans totalement exclure les facteurs économiques (distance relative des offres d'emploi, de biens et services; ressources mobilisables): une bonne part des votes dits « protestataires » pourraient n'être, tout

simplement, qu'une contestation des principaux partis ayant gouverné ces dernières décennies, exprimant un refus de leurs politiques, portée par des catégories sociales défavorisées par ce choix du libéralisme économique, et ayant d'autant moins accès à ses « bienfaits » que les emplois et les richesses concentrés en ville sont plus éloignés de leur lieu d'habitat. Or, c'est bien une tendance à l'éviction des classes populaires (voire « moyennes ») des centres des villes qui semble s'observer dans la France contemporaine (Guilly, Noyé, 2004), et ce sont précisément les espaces périurbains les plus lointains qui accueillent une bonne part des populations précarisées (Rougé, 2005).

Tout est-il affaire de choix ou de stratégie individuels?

Jacques Lévy, préfère « prendre au sérieux les acteurs », leurs « choix » et leurs « stratégies » plutôt que les contraintes sociales, et postuler que, comme lui, ils sont dotés d'une marge de manœuvre ou de liberté importante, y compris voire surtout dans leur pratiques résidentielles : « l'habitat est un domaine privilégié de l'action stratégique individuelle. En ce sens, on peut parler de "choix spatial permanent" » [7, p. 96]; ou encore : « Le lieu d'habitation est le résultat d'un choix spatial permanent. » [7, p. 239]. Cette option théorique n'est peut-être qu'un reflet de l'air du temps. Quoi qu'il en soit, elle est logiquement nécessaire aux raisonnements (et simplifications) opérés pour inférer les « rapports au monde » des lieux de résidence : c'est parce que l'habitat est un choix et que ce choix engage l'identité sociale de l'individu, que l'on peut considérer l'habitat comme un « symptôme », « significatif » de ses représentations, valeurs, rapports aux autres, etc. (et se passer par la même occasion d'enquêtes de terrain, approfondies et/ou extensives)¹². On voit que pour que ce raisonnement fonctionne, il faut des êtres rationnels, au moins du point de vue instrumental c'est-à-dire dans le choix de moyens (stratégies) adaptés aux fins. C'est parce que les individus sont considérés comme rationnels que l'on peut déduire de leur lieu de résidence leurs rapports subjectifs à l'espace : aux urbains le choix d'être urbains au milieu des urbains, par esprit d'ouverture, amour de l'altérité et du cosmo-

^{11.} Ou encore : « Qu'il y ait une idéologie pavillonnaire, cela ne fait aucun doute. Qu'elle coïncide avec les autres niveaux, qu'elle détermine l'ensemble de l'existence en pavillon [...], les travaux ici soumis au lecteur interdisent de l'admettre. L'idéologie des habitants des pavillons [...] est une idéologie, c'est-à-dire un ensemble de représentations. Rien de moins, rien de plus ».

^{12. « (...)} la détermination du lieu d'habitat engage toute l'identité sociale de l'individu. » [3, p. 228]. L'habitat « correspond à un choix stratégique de l'individu et permet donc d'approcher son identité sociale globale » [7, p. 144] ; « tout acte en ce domaine, y compris rester sur place, possède un sens, qu'il faut bien sûr reconstruire » [7, p. 96].

politisme; aux périurbains le choix d'être périurbains, à l'écart des urbains mais aussi des autres périurbains, bref à l'écart de tous, par fermeture d'esprit, repli sur soi, voire haine des autres. Si en plus, les analyses électorales peuvent venir confirmer ce diagnostic... Les acteurs sont là où ils ont décidé d'être, en accord avec leur identité et leur système de valeurs. Voici une inférence contestable, qui a tout du glissement vers l'individualisme méthodologique et la théorie économique orthodoxe (pourtant récusés), dont on peut critiquer ici deux idées fortes (qui sont aussi des contraintes logiques du raisonnement): tous les acteurs ont toujours le choix et arrivent toujours à leurs fins; ils sont toujours en train de choisir (d'ajuster leur stratégie).

Si Jacques Lévy insiste pour que le choix du logement soit considéré comme « permanent » – en disant notamment que même le fait de rester quelque part est encore le fruit d'une décision, d'un calcul, d'une comparaison systématique entre l'offre existante et ses attentes personnelles – c'est que cette permanence est nécessaire pour rendre tout lieu de résidence significatif... au moment de l'analyse. J. Lévy n'imagine sans doute pas sérieusement que les habitants passent leur temps à remettre en question leur logement ou mode d'habitat : il évoque ainsi le rôle des « changements professionnels, familiaux, psychologiques... » [3, p. 228]. De même, il reconnaît que les difficultés liées au déménagement peuvent retarder ce dernier et donc la mise en correspondance entre identité sociale et habitat. Voilà déjà de quoi relativiser le modèle adopté. Mais en outre, sauf à penser que le marché (et/ou l'État) ajuste(nt) spontanément l'offre de logements à la demande, que fait-on de tous ceux qui ne trouvent tout simplement pas ce qu'ils cherchent (ou trouvent ce qu'ils ne cherchaient pas)? De tous ceux qui ne savent pas où ils seront dans les semaines à venir (fin d'étude ou de cycle, de contrat ou de mission, recherche d'emploi...) et n'ont donc aucun moyen de savoir où chercher? Et pour sortir totalement de l'intellectualisme, que faire de ceux qui sont suffisamment satisfaits de leur logement, voire attachés à lui, pour ne pas même penser à le quitter : qu'il soit patrimoine familial hérité, ou au contraire œuvre de toute une vie (au prix de nombreuses dépenses en argent, temps, énergie...), ou encore tout simplement adapté aux attentes fonctionnelles ou symboliques du moment? Ou inversement, de ceux qui sont insatisfaits mais ne cherchent plus car ils sont persuadés, à tort ou à raison, qu'ils ne trouveront pas mieux ailleurs ou n'ont pas les moyens de partir (et ne voient donc pas l'intérêt de perdre du temps, de l'argent, de l'énergie à cette recherche)?

Certes, Lévy reconnaît ici ou là l'existence d'inégalités ou de contraintes sociales, mais il passe l'essentiel de son temps à minimiser leur rôle (sur le mode du « certes... mais... », « évidemment... toutefois... »), à critiquer « l'économisme », la lecture « classiste » des pratiques résidentielles¹³, l'usage des catégories professionnelles dans l'explication du vote, etc. Selon lui, il faut être « totalement démuni en capital social » pour ne pas être un acteur (7,

p. 96). Ce qui n'est bien entendu le cas que d'une minorité de personnes. En France, « le rapport entre la marchandiselogement et le pouvoir d'achat s'est modifié de telle sorte que la majorité de la population y dispose d'une réelle capacité d'arbitrage entre différentes options » [7, p. 144]. « Le choix d'un lieu d'habitat constitue donc une réponse à ces deux questions : quel prix est-on disposé à payer ? Est-on capable de payer pour que la tête du réseau [logement] en soit également le centre? » [7, p. 245]. Vu que l'on parle de choix, on ne sera pas étonné que soit totalement évacuée la question du montant maximum que l'on peut dépenser dans le logement. Question pourtant centrale au point que même les journaux télévisés, habituellement si peu enclins à évoquer les questions sociales, ont fini par la mettre en lumière : au moment des actions très médiatisées des « Don Quichotte », mais aussi à travers des thèmes récurrents comme les difficultés grandissantes des étudiants, le surendettement massif des Français, les listes d'attente interminables des offices HLM, et bien sûr ces fameux reportages soulignant avec stupeur qu'un tiers des SDF parisiens ont un emploi et donc des revenus, parfois non négligeables... mais insuffisants pour trouver un logement. De triviales histoires de prix, de cautions et autres matérialismes ordinaires. Mais cela ne suffira pas à convaincre Jacques Lévy, pour qui la pauvreté et autres inégalités socio-économiques non seulement n'expliquent rien (ou si peu) mais doivent être expliquées par les stratégies et les pratiques spatiales. Ainsi, au nom du fait que « les proches banlieues nord-est de Paris [...] sont très bien desservi[e]s en transports de toutes sortes », que « la possession d'une automobile n'est un critère véritablement discriminant d'un strict point de vue monétaire que pour une petite frange de la population », et que les tarifs des transports publics urbains « ne constituent presque jamais un frein au déplacement », il croit pouvoir affirmer que l'immobilité explique la pauvreté et non l'inverse : « la possession d'une compétence de mobilité apparaît alors une composante, beaucoup plus qu'une conséquence, d'une position sociale hiérarchiquement inférieure. C'est notamment parce qu'elles sont peu mobiles que les populations les plus démunies sont démunies » [9, pp. 216-217]¹⁴. Ce faisant, c'est non seulement la contrainte économique qui est évacuée, mais aussi les inégalités et les discriminations liées au diplôme, à l'âge, au sexe, à la nationalité, à la couleur de la peau, à la façon de se tenir ou de parler, sans oublier... le lieu de résidence lui-même qui fonctionne aussi comme capital symbolique ou stigmate selon les cas et le regard des employeurs. De glissements en glissements, on en viendrait à penser, comme tout économiste orthodoxe, que les pauvres ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes : ils opèrent de mauvais choix et sont responsables de leur situation.

^{13.} Le meilleur exemple et le plus récent est sans doute la note de lecture du dossier sur « la ville à trois vitesses » publié dans Esprit [15].

^{14.} Voir aussi [10, p. 160]. Pour une réflexion sur « mobilité » et « capital spatial », voir Ripoll F., Veschambre V., 2005.

130 LES ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE n°102 juillet 2007

Tout se passe comme si l'objectif premier était de défendre la pertinence et l'autonomie disciplinaire de la géographie – la géographie doit être « conquérante » [3] ; les études électorales sont « un territoire à prendre » [7] – et que cela supposait de dépasser les modèles explicatifs sociologiques dominants en proposant un contre-modèle proprement géographique, minimisant les contraintes économiques et l'identité socioprofessionnelle au profit des pratiques et des identités « spatiales ». C'est en tout cas de cette façon que le programme de

recherche est construit et défendu dès le milieu des années 1980 [1].

Ce ne serait pas la première fois que des géographes partent à la recherche voire postulent l'existence de facteurs « proprement » spatiaux, autonomes et si possible plus importants que tout autre, avec en tête l'autonomie et la survie de la géographie. Mais on attend autre chose d'un défenseur d'une conception multi-dimensionnelle des approches disciplinaires comme de l'espace.

Références bibliographiques

Berger M., (2002), *Les périurbains de Paris*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris I.

Chalard L., (2006), « Le vote d'extrême droite dans l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille », Espaces Temps. net, Actuel, 20 novembre.

Chiche J., Le Roux B., Perrineau P., Rouanet H., (2000), « L'espace politique des électeurs français à la fin des années 1990 », *Revue française de science politique*, n° 50, pp. 463-487

Claval P., (1986), « Du point de vue fonctionnaliste au point de vue culturel », *L'Espace* géographique, n° 2, pp. 90-96.

Girault F., (2000), Le vote comme expression territoriale des citadins – Contribution à l'étude des ségrégations urbaines, Thèse de doctorat, Université de Rouen.

Giraut F., (2004), « Le vote extrémiste à l'assaut de nouveaux territoires. Une théorie, une stigmatisation et quelques éclairages », L'Espace géographique, n° 1, pp. 87-91.

Grésillon M., (1998), « La grande spatialité du vote d'extrême droite », dans Pumain D., Mattei M.-F. (coord.), *Données urbaines 2*, Paris, Anthropos/Economica, pp. 49-58.

Guilly C., Noyé C., (2004), *Atlas des nouvelles fractures sociales*, Caen, Autrement.

Lefebvre H., (2001), « Introduction à l'étude de l'habitat pavillonnaire », *Du rural à l'urbain*, Paris, Anthropos, pp. 159-181.

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., (1989), *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil.

Ravenel L., Buléon P., Fourquet J., (2003), « Vote et gradient d'urbanité : les nouveaux territoires des élections présidentielles de 2002 », Espaces, Populations, Sociétés, n° 3, pp. 469-482.

Ripoll F., (2005), La Dimension spatiale des mouvements sociaux. Essais sur la géographie et l'action collective dans la France contemporaine à partir des mouvements de « chômeurs » et « altermondialistes », Thèse de doctorat, Université de Caen Basse-Normandie.

Ripoll F., Veschambre V., (2005), « Sur la dimension spatiale des inégalités : contribution aux débats sur la "mobilité" et le "capital spatial" », dans Arlaud S., Jean Y., Royoux D. (dir.), Rural – Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières, PUR, pp. 467-483.

Rivière J., (2005), « Vers une analyse contextualisée des comportements électoraux. Le cas de l'agglomération caennaise en 2002 », *Norois*, n° 197, pp. 95-106.

Rivière J., (2007), « Périurbanisations, changements sociaux, comportements électoraux. Quelques systèmes explicatifs récents à l'épreuve des mutations au sein de l'aire urbaine de Caen », dans Collectif, Les Mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales, Paris,

Rougé L., (2005), Accession à la propriété et modes de vie en maisons individuelles des familles modestes installées en périurbain toulousain. Les « captifs » du périurbain, Thèse de doctorat, Université de Toulouse II.

Biographies

FABRICE RIPOLL est docteur en géographie, chercheur associé au CRESO – UMR CNRS ESO. Après avoir soutenu une thèse sur la dimension spatiale de l'action collective (associations de chômeurs et altermondialistes), il travaille actuellement sur les réseaux de l'économie solidaire (autour des AMAP). En parallèle, il développe une réflexion épistémologique sur l'approche dimensionnelle de l'espace et les concepts de la géographie (territoire, appropriation, marquage, mobilité, capital spatial...).

fabrice.ripoll@unicaen.fr

JEAN RIVIERE est doctorant en géographie, CRESO – UMR CNRS ESO.

Il prépare actuellement une thèse qui interroge les rapports entre la périurbanisation, les changements sociaux qu'elle implique et les comportements électoraux que ces changements participent à produire dans trois aires urbaines françaises.

jean.riviere@unicaen.fr